

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize décembre à dix-huit heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la salle Fourmentraux, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD Sébastien WALLET, Sandrine RAOUT, Gilbert MERIAUX, Isabelle DUBUS, Hervé DANGREAU, Ludivine TISON, Jean-Paul PETIT, , Isabelle MILLET, Jérôme AVONTS (arrivé à 19 h 20), Karine DESON.

Procuration : Catherine KASPRZYK à Sébastien WALLET
Jérôme AVONTS à Isabelle MILLET (jusque 19 h 20)

Membres absents : Catherine KASPRZYK

Karine DESON est nommée secrétaire de séance

Dés l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire sollicite le Conseil afin d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DE DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS MENAGERS OU AMIANTES

Après avoir pris connaissance de la convention proposée par le syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets, le conseil accepte d'ajouter ce point et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

La durée de la convention est celle de la durée du mandat municipal.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Isabelle MILLET fait part au conseil d'une remarque de Jérôme AVONTS concernant le compte rendu de la dernière réunion. Ce dernier estime que le compte rendu est trop synthétique et regrette que le débat concernant le remplacement d'Isabelle MILLET ne soit pas retranscrit de façon plus littérale.

Monsieur le Maire estime que les débats n'ont pas à être transcrits intégralement et qu'un compte rendu doit être avant tout informatif et reprendre les décisions du Conseil Municipal.

Le compte rendu de la dernière réunion est donc adopté à 13 voix pour et 2 contre (Isabelle MILLET et Jérôme AVONTS).

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 13	Contre : 2	Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL

REGLEMENT INTERIEUR

L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit maintenant l'obligation pour les communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être établi dans les six mois de son installation.

Une proposition a été transmise à tous les conseillers afin qu'ils puissent donner leur avis. Ce règlement a été fait avec les conseils d'élaboration de l'association des maires de France.

Le Conseil approuve ce règlement pour la durée du mandat 2020/2026.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 2 (I.MILLET et J.AVONTS)

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Monsieur DELOBELLE Maurice de Lieu Saint Amand à Monsieur et Madame VANDERBUGT de Haveluy - 10 rue Armand Dorge - Parcelle A 1 627 - 802 m2

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

FINANCES

SUBVENTIONS

- Téléthon : Les actions organisées les années précédentes (vente de crêpes, places de cirque etc) n'ayant pas pu être faites en 2020 à cause de la crise sanitaire, le Conseil décide de verser une subvention de 1 200€ en faveur du téléthon.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil fixe les tarifs de location des salles à partir du 1^{er} janvier 2021 ainsi qu'il suit :

Salle JEAN FOURMENTRAUX

Week-end du vendredi 17h30 au lundi 14 h 420 €

Par journée supplémentaire 120 €

Salle Yves Montand

-	<u>Lieu-St-Amand</u>	<u>Extérieurs</u>
Vin d'Honneur à la journée de 8 h à 20 h	50 €	170 €
Week-end du vendredi 17h 30 au lundi 14 h	210 €	430 €
Par journée supplémentaire	100 €	170 €

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

TARIF REPAS A DOMICILE

Le prix du repas à domicile n'ayant pas été augmenté depuis 3 ans et étant donné que la commune paie 9€50 le repas alors qu'elle ne le facture que 5€40 aux bénéficiaires, monsieur le Maire propose de l'augmenter afin de ne pas creuser l'écart.

Le tarif du repas à domicile sera donc porté à compter du 1^{er} janvier 2021, à 5.60€ TTC (soit une augmentation d'environ 4% en trois ans)

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 2	(I.MILLET et J.AVONTS)

MARCHES PUBLICS

• ASSURANCES DE LA COMMUNE

- Le Conseil avait décidé de lancer un audit pour l'intégralité de ses contrats d'assurances.

Après le lancement de ce marché et les résultats des analyses, les sociétés retenues sont les suivantes :

Lot 1 : Assurances dommages aux biens et risques annexes : Groupama - 0.28€HT/m² + TRE inclus

Lot 2 : Assurances responsabilité civile : SMACL - 1 349.42€ TTC

Lot 3 : Assurances flotte automobile et mission : GREAT LAKES/PILLIOT - Flotte 1090.66€ TTC + PSE Mission 280.00€ TTC

Lot 4 : Assurances risques statutaires : AXA/GRAS SAVOYE - 22 266.09€

Lot 5 : Assurances protection juridique : CFDP/2C COURTAGE - 367.42€ TTC

Lot 6 : Assurances individuelle accident : ALBINGIA/SARRE&MOSELLE - 634.91€ TTC

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

• MAISON DES ASSOCIATIONS

Suite à une remarque d'Isabelle MILLET qui pense que la procédure va trop vite, Monsieur Le Maire rappelle que la décision de procéder à la réhabilitation de ce local a été prise à l'unanimité du conseil en juin 2020, il rappelle aussi que l'architecte qui avait été désigné en juin également a présenté le projet en septembre 2020, que les associations concernées par ce projet ont été réunies, que la commission des travaux a travaillé sur le projet et sur les modifications demandées et qu'ensuite le règlement de consultation a été établi et le marché lancé. Il est donc maintenant obligatoire de répondre aux entreprises qui ont déposé des offres.

Vu le rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de réhabilitation et d'extension du local associatif avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Gros œuvre/Démolition/Traitement de façade/Désamiantage : Entreprise GRIM pour un montant de 116 703.13€ HT
- Lot 2 - Charpente/couverture/Bardage : Sarl Art Toit pour un montant de 39 973.92€ HT
- Lot 3 - Menuiseries extérieures/Serrurerie : Entreprise SEMIT pour un montant de 37 330.00€ HT
- Lot 4 - Plâtrerie/Doublage/Faux plafonds/Menuiseries intérieures : Ent POUGET pour un montant de 72 870.75€ HT
- Lot 5 - Peinture/sols souples/signalétique : Ent Initiale pour un montant de 17 209.39€ HT
- Lot 6 - Plomberie/sanitaires/Chauffage/VMC : Ent POUGET pour un montant de 36 387.00€ HT.
- Lot 7 - Electricité/CFO/CFA : Ent Lefevre Elec pour un montant de 31 615.70€ HT.
- Lot 8 - VRD : Ent Eiffage Route pour un montant de 39 302.00€ HT.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 2	(I.MILLET et J.AVONTS)

• CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE

Il est rappelé que nous avons trois marchés à bons de commandes que nous renouvelons tous les deux ans et qui arrivent à expiration. Une consultation a donc été faite pour un contrat de maîtrise d'œuvre unique pour l'étude et le suivi de ces trois marchés : divers travaux de voirie, entretien des espaces verts et entretien de l'éclairage et des illuminations.

Après avoir étudié les propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du bureau d'études ATC59 de Lieu Saint Amand d'un montant de 19 000€ HT.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

ACHAT D'IMMEUBLE

Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur de l'immeuble sis 19 avenue de la république à Lieu Saint Amand.

Ce bien appartient à la succession de LARIVIERE Lucien. Le prix est de 80 000€ et les frais de notaire seraient pris en charge par la commune.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

ENVIRONNEMENT

ENTREES DU VILLAGE

- Aménagement rue Calmette : Les deux parterres sont presque terminés. Les plantations ont été faites après un apport de nouvelle terre car rien ne voulait pousser dans ces parterres. Il reste les poteaux pour nichoirs à mettre et à couper à la bonne hauteur.

AVENUE DE BOUCHAIN

- Point sur l'aménagement : Les arbres sont en cours de plantation et ce chantier devrait être terminé fin de semaine.

PLANTATION POUR NOUVEAUX NES

- Le Conseil avait décidé de planter un arbre pour chaque naissance et avait choisi le chemin des biefs pour cette cérémonie. Le choix des arbres est cependant un peu compliqué car la préférence avait été pour les arbres fruitiers mais il faut trouver

des arbres qui ne prendront pas trop d'ampleur pour ne pas gêner le passage des engins agricoles.

La livraison des arbres retenus se fera le 12 février et nous organiserons la cérémonie dans la foulée.

TRAVAUX

AMENAGEMENT INTERSECTION ENTRE PLACE DE LA NATION ET LA RUE FOCH

- L'aménagement avait été vu lors de la dernière réunion et le cout des travaux est désormais connu : 2 498€ HT pour la partie VRD et 912€ HT pour le marquage.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

MARQUAGE SECURITE AUX ATELIERS MUNICIPaux ET AU STADE

- La réglementation nous oblige à effectuer un marquage au sol où nous avons des portails coulissants (ateliers et stade). Le conseil décide donc de faire effectuer ce marquage par la société Aisne Application en version thermocollée pour un montant de 585€ HT.

MARQUAGE AU SOL RUE VICTOR HUGO

- Le panneau « Stop » de la rue Victor Hugo a une fois de plus été enlevé. Au lieu de devoir le remettre régulièrement, le Conseil décide de signaler ce stop par un marquage au sol en suivant bien évidemment la réglementation avec une pré-signalisation.

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA RUELLE ENTRE LA RUE DE L'EGLISE ET LA RUE PASTEUR

- Les clôtures sont faites, un drainant a été posé en fond de fouille et du sable de marquise a été mis en place sur l'ensemble de la ruelle. Les trottoirs en autobloquants sont terminés rue de l'église et rue Pasteur.

TOITURE DE L'EGLISE

- Nous sommes toujours en attente, du diagnostic concernant la charpente. Nous devrions l'avoir en janvier.

AFFAIRES SCOLAIRES

- **Noël à l'école et galette des rois** : La distribution de coquilles, chocolats et oranges se fera le vendredi 18 décembre à partir de 9 h 30.
L'après-midi, le gouter se fera par classe en respectant les règles sanitaires.
La galette se fera le 12 janvier et sera prise en charge par la commune.
- **Sécurité aux entrées et sorties d'école** : L'association de parents d'élèves avait attiré l'attention de Monsieur le Maire sur un problème de sécurité au niveau de la 2^{ème} sortie qui a été mise en place pour éviter le rassemblement de trop d'enfants au même endroit. (parents mal garés et qui font demi-tour n'importe comment au détriment de la sécurité des enfants...). Une personne supplémentaire des services techniques est donc présente à la sortie des classes et la barrière est mise un peu plus bas.
- **Service de réservation et paiement en ligne pour les services périscolaires** : Le service devrait être mis en place en mars 2021. Une information a été distribuée aux parents des enfants concernés.

JEUNESSE

- **Séjour hiver 2021** : Une relance sera faite dans le bulletin municipal et la date limite d'inscription sera repoussée au 8 janvier car à ce jour, il n'y a que 7 inscriptions.

SANTE

- Suite aux dernières annonces, nous espérons une reprise des actions de la commission emploi, sociale et santé en janvier.

ASSOCIATIONS

- **Informations diverses** : Seules les associations sportives ont pu reprendre une activité. Les jeunes ont pu reprendre en extérieur le 28 novembre et les adultes, le 15 décembre mais en suivant les consignes imposées.

Les jeunes pourraient reprendre également en intérieur, mais les associations concernées préfèrent attendre les nouvelles annonces de janvier donc suite à ces concertations, la reprise de l'activité à la salle des sports ne se fera que le 4 janvier si les conditions sanitaires le permettent.

Pour les autres associations, il faudra attendre d'autres assouplissements du protocole.

FETES

MANIFESTATIONS A VENIR

- **Mise au point** : Le passage du père Noël est maintenu mais en respectant les gestes barrières.
- Rendez-vous aux élus qui le souhaitent le lundi 21 décembre à 9 h pour la décoration des calèches et le jeudi 24 décembre à 15 h 30 pour le passage du père Noël.

INTERCOMMUNALITE

C.A.P.H.

- Informations : Monsieur le Maire informe le Conseil concernant les réunions de commissions auxquelles il a assisté ces dernières semaines.
Il annonce également l'arrivée d'une nouvelle entreprise sur le territoire d'Hordain qui entraînerait la création d'environ 150 emplois. Une concertation a été faite entre maires afin de pouvoir donner priorité à nos demandeurs d'emploi.

QUESTIONS DIVERSES

LOGICIEL CIMETIERE

- La licence du logiciel cimetière arrivant à expiration, le conseil décide de la renouveler avec la société ROCH SERVICE pour un montant de 997.60€ HT.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

CONVENTION SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS

- Considérant que la commune de Lieu Saint Amand souhaite confier l'instruction des autorisations d'urbanisme au service commun ADS de La Porte du Hainaut,
Considérant que la commune de Lieu Saint Amand doit, au préalable, être adhérente au service commun ADS, lui permettant de bénéficier, en cette qualité, des prestations logistiques et techniques (mise à disposition et maintenance d'un logiciel d'instruction, déploiement et maintenance de solutions logicielles de dématérialisation notamment), des prestations en terme d'assistance, d'animation et de conseils (formation des agents affectés à l'instruction, animation des agents, veille juridique d'alerte notamment) et des prestations complémentaires (établissement des statistiques) attachées à l'adhésion au service,
Considérant que la prestation d'instruction des autorisations d'urbanisme est financée par les communes membres bénéficiaires du service au prorata des actes instruits,
Considérant la nécessité de formaliser de manière conventionnelle d'une part l'adhésion de la commune de Lieu Saint Amand au service commun ADS de La Porte du Hainaut, et, d'autre part, les relations et responsabilités réciproques de la commune de Lieu Saint Amand et de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut,
- Le Conseil Municipal
- Approuve le projet de convention d'adhésion de la commune de Lieu Saint Amand au service commun ADS de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
- Approuve le projet de convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune de Lieu Saint Amand par le service commun de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec La Porte du Hainaut, comprenant l'annexe dûment complétée par ses soins définissant les autorisations d'urbanisme dont l'instruction est confiée par la commune de Lieu Saint Amand au service commun ADS.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0

SENIORS

- Nouvelles actions : Le Conseil Municipal décide d'offrir un repas aux 36 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables pour le réveillon de la Saint Sylvestre. En effet , le couvre-feu étant maintenu à cette date, nombreux sont ceux qui ne pourront pas aller réveillonner dans leur famille et le Conseil voulait leur montrer qu'on ne les oubliait pas. Le repas d'un montant de 40€ sera livré par le traiteur Saint Hubert de Douchy les Mines.
- Il est rappelé que les personnes vulnérables sont toujours appelées deux fois par semaine et qu'en cas de besoin, des élus sont déjà allés faire leurs courses.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1 (I.MILLET)

PERSONNEL COMMUNAL

- Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au départ en retraite de Madame GROS et aux arrêts maladie du personnel, il a été nécessaire de prendre des contractuels. Ces derniers seront pris en contrat à durée déterminée avant de procéder au remplacement du personnel titulaire pour la rentrée 2021.
- Nous avons retenu à ce jour la candidature de Madame Sophie DUPRIEZ et de Madame Corinne DUCORNET.

La séance est levée à 20 heures.